



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 029-212901615-20241014-DCM2024_4_3-DE

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CORNIC Karine, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIRS : ont donné pouvoir CARLIER Morgane à RIVIERE Christian, CASELLINO Mona à LE BER Caroline, FRANCHETEAU Laurent à HERFAUT Denis, MARTIN Corinne à KERNEVEZ Marie-Hélène, ROUE Christian à ARZUR Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur BERTHOLOM Cyril

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 15
DATE DE LA CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2024
DATE D'AFFICHAGE : 9 OCTOBRE 2024

DCM N°2024-4-3

Objet : Création d'un emploi permanent à temps non complet d'agent d'animation au Service Enfance n°SE-6

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération n°2023-3-12, un emploi non permanent en accroissement temporaire d'activité à temps non complet a été créé du 01.09.23 au 31.08.24.

Considérant l'augmentation des effectifs de l'ALSH et afin de répondre à la demande et de sécuriser le taux d'encadrement,

Considérant que l'agent a donné entière satisfaction,

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de compléter, à titre permanent, l'équipe d'animation du service Enfance, au regard des effectifs, d'une animatrice à temps non complet.

Afin de stabiliser l'équipe et de rendre ce poste attractif, sa réorganisation a été conçue en vue de l'annualiser et de lui attribuer des heures de travail tant en période scolaire que hors scolaire.

Afin d'adapter notre tableau des emplois au besoin effectif de la commune, il est donc proposé de créer un poste permanent d'agent d'animation annualisé à 32 / 35H à compter du 1^{er} janvier 2025. L'agent sera affilié à l'IRCANTEC.

Pour l'ensemble des emplois permanents, hors emplois accessibles sur le 1^{er} grade, à défaut de candidature statutaire répondant aux besoins, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel disposant des diplômes et / ou expériences nécessaires à l'activité et sera rémunéré au maximum sur l'indice terminal du grade maxi associé à l'emploi.

Le planning de l'agent sera réparti entre des missions d'ATSEM (remplacement d'agents indisponibles) et des missions relatives à l'accueil des enfants sur temps périscolaires et extrascolaires

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 029-212901615-20241014-DCM2024_4_3-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Décide de créer un poste permanent d'agent d'animation, à 32/35 h au service Enfance – SE-6**
- **Décide d'ouvrir ce poste aux grades suivants : Adjoint d'animation, Adjoint d'animation Principal 2^{ème} classe, Adjoint d'animation Principal 1^{ère} classe**

Délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,

Le Maire,

David DEL NERO

